



pvsm94@gmail.com
www.mdb94.org

LA LETTRE DE PVSM

Place au Vélo à Saint-Maur

Octobre 2012

1) NOS ACTIONS EN SEPTEMBRE

A) Parking Day le samedi 15 septembre avenue Charles de Gaulle

PVSM a pris ses aises avenue Charles de Gaulle en s'installant sur 2 places de stationnement. Par cette action nous avons voulu :

- dénoncer le laxisme concernant le stationnement auto en double-file
- demander son aménagement en zone de rencontre ou aire piétonne, et donc en double-sens cyclable
- prouver que sur une seule place de stationnement 4 ou 5 arceaux vélo permettent d'attacher 8 ou 10 vélos → plus de clients pour cette rue commerçante.
- s'inscrire dans le mouvement mondial « Parking Day », dont la date officielle était le vendredi 21 septembre. www.parkingday.fr
- et surtout aller à la rencontre des passants, proposer gracieusement boissons et nourriture et engager la conversation. Nous avons distribué 300 tracts sur cette action ainsi que 100 tracts présentant PVSM et ses activités.

C'est un moment idéal pour « prendre la température » et connaître le ressenti des gens. Il est beaucoup reproché aux cyclistes de ne pas respecter le Code de la Route, en roulant sur les trottoirs par exemple. Or c'est bien le manque de DSC et le manque d'aménagements de sécurité sur la voirie (bandes cyclables, ralentisseurs etc...) qui incitent nombre de vélos à se rabattre sur les trottoirs. Et il est toujours amusant d'entendre rabâcher le couplet sur l'incivilité des cyclistes dans une avenue où les automobilistes ne donnent pas spécialement l'exemple !



Notre installation ...



... dans l'esprit du Parking Day



La factrice a bien mérité sa pause café



Expliquer encore et toujours ...

B) Journée des Associations samedi 22 septembre

Outre la tenue du stand présentant l'association, PVSM a gardé gracieusement les vélos des visiteurs, ainsi que proposé le gravage des vélos.

A noter que M. le Député-Maire Henri Plagnol est venu nous rendre visite, pour nous annoncer notamment qu'il souhaitait remettre en cause le Double-Sens-Cyclable de la rue Pierre Brossolette ! Il va sans dire que ce serait une très mauvaise nouvelle, ce DSC étant particulièrement utile aux cyclistes pour rejoindre les équipements sportifs ou éviter des côtes. Ce n'est pas le DSC qui est dangereux dans cette rue, mais la dépose anarchique des enfants par les parents en voiture. Le DSC force les gens à ralentir, et il est prouvé que moins de vitesses, c'est moins d'accidents.



Nous demandons à nos adhérents riverains du quartier de nous faire part de leurs remarques et observations à ce sujet, et d'aller les porter en réunion publique et par courrier au Maire .

C) Assemblée Générale mercredi 26 septembre

Vous trouverez le compte-rendu de l'Assemblée Générale en pièce jointe. Merci à tous.

La visite des aménagements cyclables de la ville de Sceaux prévue samedi 6 octobre a été annulée pour cause de pluie annoncée. Ce n'est que partie remise, sans doute en avril 2013.

Une zone de rencontre à Sceaux. Importance donnée au piéton, qui traverse là où il veut et est prioritaire sur la voiture et vélos qui passent.



2) DOSSIER « FIAT LUX »: L'ÉCLAIRAGE À VÉLO

Voici un dossier de saison, où la nuit tombe à bras raccourcis sur les cyclistes.

Ce dossier n'est pas exhaustif, la FUB a réalisé un document plus complet que vous trouverez ici : www.fubicy.org

L'éclairage est une obligation légale sur un vélo, mais surtout une mesure de sécurité évidente, et de bon sens, **pour voir et être vu.**

Être vu en ville est essentiel, le cycliste étant peu perceptible. Voir en ville peut sembler moins important, les rues étant éclairées, mais gare aux pannes d'éclairage urbain, aux tronçons mal éclairés (feuillage des arbres), aux nids de poule, aux tronçons hors circulation automobile, comme la piste de St-Maurice à Paris longeant la Marne et la Seine, ou le Bois de Vincennes.

A) L'équipement obligatoire : d'après l'article R313 du Code de la Route

a) Équipements passifs (rétro-réfléchissants)

un vélo doit avoir en permanence :

- des catadioptres avant et arrière.
- des catadioptres de pédale.
- des catadioptres orange sur les roues.

Il faut penser à nettoyer régulièrement tous ces réflecteurs pour qu'ils conservent leur pouvoir réfléchissant.

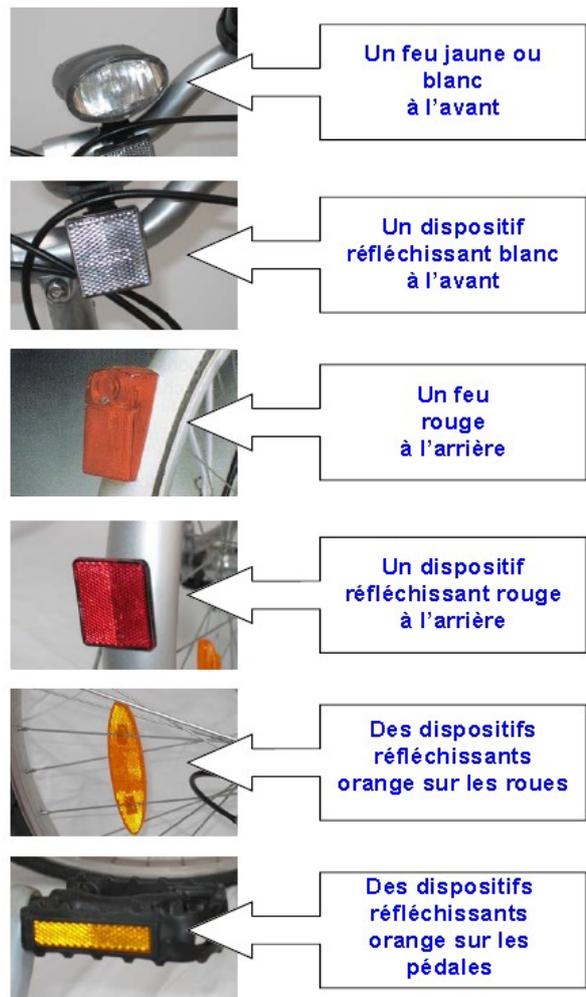
Si vos pneus sont équipés de bandes blanches réfléchissantes, veillez également à ce qu'elles restent ... blanches !

b) Équipements actifs (émettant une lumière)

Quand la visibilité devient insuffisante de jour ou la nuit, les dispositifs émettant une lumière fixe deviennent obligatoires : feux avant blanc ou jaune et feu arrière rouge.

Éclairage à piles

Le fait que légalement phare avant et arrière ne soient pas obligatoirement présents en permanence autorisent les dispositifs amovibles, typiquement les phares à piles. Mais pour le vélo au quotidien, il ne s'agit pas d'une solution satisfaisante, le cycliste devant sans cesse remettre et ôter les feux les garder sur soi quand le vélo est stationné dans la rue, avoir un stock de piles ou gérer la recharge d'accumulateurs...



Des feux avant et arrière fixes et non amovibles sont donc à privilégier. Pour les inconditionnels des feux à piles, préférer la qualité (pour la solidité et prévenir l'oxydation), comme la marque Cateye.



Lampe avant à LED amovible



Feu arrière amovible

Éclairage à dynamos

Il existe principalement deux types de dynamo pour alimenter l'éclairage fixe : la dynamo-bouteille et la dynamo-moyeu.

La dynamo-bouteille est l'antique dynamo qui frotte sur le pneu et qui malheureusement équipe encore beaucoup de vélos neufs, moyen ou bas de gamme. Ses défauts sont bien plus nombreux que ses qualités : elle pompe de l'énergie, est bruyante, éclaire peu à vitesse lente et pas du tout à l'arrêt, patine sur le pneu quand il pleut. Le câblage est souvent fragile et les fils s'oxydent rapidement.



Dynamo bouteille



Dynamo Moyeu

La dynamo dans le moyeu est de loin le dispositif que nous vous recommandons. Ses qualités sont nombreuses : excellent rendement, fonctionne par tout temps, silencieux, pas de frottement mais seulement une légère résistance au mouvement si on évite le bas de gamme, et fiabilité.

Pour le phare avant, choisir un éclairage puissant (40 lux, à comparer aux 10 lux de l'éclairage légal requis), et préférer les lampes à LED aux halogènes : elles sont protégées contre la surtension à la différence des halogènes, et ont des durées de vie très importantes de plusieurs milliers d'heures. La technologie progressant, les LED deviennent de plus en plus puissantes. Certains modèles ont un condensateur, pour rester allumé quelques minutes à l'arrêt.

Le feu arrière est presque toujours à LED. Préférer encore un modèle avec condensateur, qui permet au feu de rester allumé quelques minutes lorsque le vélo est immobile, ce qui est un gage important de sécurité.



Feu avant à LED de 40 lux pour dynamo-moyeu



Feu arrière à LED avec condensateur pour dynamo-moyeu

Inconvénient : l'installation d'une dynamo-moyeu sur un vélo non équipé d'origine est une opération onéreuse . En effet, il nécessite l'achat d'une nouvelle roue avant, l'achat de feux avant et arrières compatibles avec ce type de dynamo et un câblage soigneux de l'ensemble.

On peut trouver des roues avec dynamo dans le moyeu à partir de 70 euros (Shimano et autres marques).

Renseignements pris auprès du magasin W Vélo de Joinville-le-Pont, l'installation complète sur un vélo non équipé coûte environ 180 euros (dont 40 euros de main d'œuvre) et comprend :

- roue à dynamo-moyeu
- feux avant à LED
- feu arrière à LED et condensateur.
- le câblage

Quoiqu'il en soit, la dynamo-moyeu reste le meilleur rapport qualité-prix vu sa fiabilité. C'est un très bon investissement, qui accompagnera votre vélo tout au long de son cycle de vie.

Plusieurs adhérents de PVSM sont déjà équipés et se tiennent à votre disposition pour échanger.

2) Les équipements pour augmenter votre sécurité

Le gilet jaune

Même si le gilet à haute visibilité , le fameux gilet jaune, n'est pas obligatoire en ville (mais hors agglomération lorsque « lorsque la visibilité et insuffisante » Article R431-1-1), il est recommandé. Si vous portez un sac à dos, n'oubliez pas de mettre le gilet par-dessus le sac (enfants allant à l'école notamment) !

L'écarteur de danger avec catadioptr.



Les bandes rétro-réfléchissantes à coudre soi-même sur les vêtements, les sacs ...

Les adhésifs réfléchissants à coller sur le cadre, les garde-boues, la tige de selle ou le guidon.

Les cercles réfléchissants dans les rayons ou bâtonnets (bâtonnets de 8 cm à clipser sur les rayons)



Plutôt efficaces, les bâtonnets sur les rayons ...

L'éclairage clignotant à condensateur, type « Reelight »



Reelight avant



Reelight arrière

Cet éclairage à induction se place au niveau de l'axe des roues : grâce à 2 aimants fixés sur les rayons, il permet d'émettre une lumière clignotante blanche à l'avant et rouge à l'arrière. Son grand avantage est sa fiabilité absolue : pas de frottement, pas de piles, pas de câble, fonctionne de jour comme de nuit, et pas de risque de vol. Préférer encore une fois les modèles à condensateur, où les lampes clignotent à l'arrêt du vélo pendant quelques minutes.

Comme il s'agit d'un dispositif actif, peut-il suffire pour être en règle, en l'absence d'autre éclairage ? Voilà une bonne question sujette à des débats sans fin ... L'article R313-25 du code de la route français impose des feux fixes. Mais une directive européenne de 1999 indique que « *les dispositifs non prévus par le code national doivent être acceptés s'ils sont conformes à la réglementation dans un autre État de l'Union Européenne et reconnus comme étant équivalents au niveau sécurité (homologation CE)* ». Or aujourd'hui, les éclairages clignotants pour vélo sont homologués au Danemark et en Grande-Bretagne ... Il reste maintenant à faire valoir cette subtilité juridique aux forces de l'ordre françaises en cas de dressage d'amende. Mais elles seraient bien mal inspirées de verbaliser un cycliste avec des Reelight, quand tant d'autres roulent sans aucune lumière !

Attention, les Reelight permettent d'être mieux vu, mais pas de voir. Cela reste un complément.

Conclusion

- Ne pas négliger l'importance de l'éclairage passif, obligatoire pour être vu en permanence.
- On peut équiper convenablement son vélo en éclairage actif, notamment grâce aux dynamos dans le moyeu et aux LEDs.
- Un dernier conseil : ne comparez pas le prix de l'éclairage avec celui de votre vélo, mais avec celui que vous accordez à votre propre sécurité.

L'AGENDA

(aussi dans la rubrique Agenda du site <http://mdb94.org/>)

OCTOBRE

Dimanche 14 octobre RV 15h: Balade de l'association amie - PVCréteil. Direction les Bords de Seine. Départ 15h de la [place de l'église](#) à Créteil. (accès cyclable : par la Passerelle de halage, derrière Intermarché pont de Créteil)



Mercredi 17 octobre : Réunion mensuelle PVSM- De 20 h 45 à 22 h 45, à la maison du combattant, [73 avenue Diderot](#).
Élection du Bureau de PVSM, idées et dates pour l'année 2012-2013.

Du 22 au 28 Octobre Campagne FUB "Cyclistes, brillez !"
<http://www.fubicy.org/>

NOVEMBRE

Samedi 10 novembre RV 15h: BALADE - PVC. A travers Créteil. Départ 15h de la [place de l'église](#) à Créteil.

Cette lettre mensuelle est la vôtre, merci par avance de vos retours : articles de presse, vos constatations sur la voirie saint-maurienne, vos lettres aux élus et la réponse qui a été donnée, billets d'humeur, propositions de balades